

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 22 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Jacques REIS - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Roberte IRION - Sandra PETER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Eric KREINER - Kathia GUTH

PROCURATION :

Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER	à	Claudia CARADONNA
Sandra PETER	à	Sandrine EPPELE
Eric KREINER	à	Regina DE ALMEIDA

I – APPROBATION ET INFORMATION

2021 - 86 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122 et L.212223 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant sur les délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire ;

REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2021

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant sur les tarifs des services et moyens communaux ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°3 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.* ».

- Le marché MP 2021 06 « Mise en place d'un service de titres-restaurant pour les employés de la commune d'Oberhausbergen » a été attribué à l'entreprise Edenred, pour un montant annuel de 37 734 € HT

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

- Une concession de cimetière a été accordée à la famille de Mme WURTH Josyane pour une durée de 30 ans.

Au titre de la délégation n°22 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « *Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, sans limites de montants* ».

- Une demande de subvention au titre du « Plan de Rebond Culturel » a été faite auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour un montant de 30 400 €. Cette subvention viendrait financer la résidence culturelle « Bienvenue » pour la saison culturelle 2021-2022 à hauteur de 80 %.

Au titre de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021 portant sur les tarifs communaux : « *Fixer et/ou moduler un tarif à titre dérogatoire et exceptionnel pour répondre à certaines demandes spécifiques ou urgentes* ».

- En raison de la période de couvre-feu, le tarif appliqué pour la fréquentation de l'atelier hip-hop au 3^e trimestre 2020-2021 est diminué de moitié, soit 40 € pour les habitants d'Oberhausbergen et 45 € pour les personnes extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations

Approuvée à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2021

Application agréée E.legalite.com